



## Commission Technique Pistolet

E-Mail : [ftas@ftas.lu](mailto:ftas@ftas.lu) - CCPL N° LU98 1111 0166 7285 0000

---

### REGLEMENT PISTOLET/REVOLVER – GROS CALIBRE

#### 1) ARMES

Sont admis les pistolets/revolvers dans les calibres suivants :

Pour le pistolet ; 9mm à .45ACP.

Pour le revolver ; .38 à .45

Les crosses orthopédiques ou réglables, de même que les appuis pour la paume et le poignet, ne sont pas admis.

Le poids minimum de la détente doit être de 1000gr.

Les contrepoids amovibles sont autorisés.

Le tireur doit effectuer le programme entier avec la même arme, sauf défectuosité et avec la permission du juge.

#### 2) SECURITE

Les règles de sécurité sont d'une importance capitale et donc à observer strictement.

Le port des armes dans des gaines est interdit

#### 3) CIBLES

Les tirs sont effectués soit sur des cibles tournantes soit sur des cibles fixes.

La distance est de 25m.

#### 4) DETAILS D'EXECUTION ET NOMBRE DE COUPS

Le programme consiste en 4 séries de 5 coups en 150'' sur cible précision 25m

et en 4 séries de 5 coups en 20'' sur cible vitesse 25m.

L'arme peut être tenue par une ou par les deux mains. Les tirs commencent de la position

« PRET » (arme tenue à 45°.)

#### 4a) COUPS D'ESSAIS

Avant la compétition une série d'essai de 5 coups en 150'' sur la cible précision est autorisée.

#### 4b) EXECUTION

Le tir est entamé par l'annonce de la série et du temps alloué. Les tireurs ont alors une minute pour charger leur arme des 5 coups prescrits. Après cette minute suit l'ordre ATTENTION et le compte à rebours 3-2-1-START.

Après la fin du temps alloué l'ordre sera STOP

#### 4c) DISFONCTIONNEMENT.

Si le tireur invoque un dysfonctionnement et que celui-ci est jugé admissible, le tireur peut répéter la série. L'évaluation se fait alors d'après l'article 2.0.3.6.6. (Inscription des 5 coups les plus bas comme résultat.)

Si le dysfonctionnement est jugé non-admissible, les coups non tirés sont répertoriés comme zéro.

#### 5) MUNITIONS.

Les munitions commerciales et rechargées sont admises. Les munitions doivent être typique pour l'arme, c. à d. sans bord pour les pistolets et avec bord pour les revolvers, et exclusivement des calibres 9mm à .45ACP pour le pistolet, et .38 à .45 pour le Revolver.

Les munitions du type « Wadcutter » sont exclus.



## Commission Technique Pistolet

E-Mail : [ftas@ftas.lu](mailto:ftas@ftas.lu) - CCPL N° LU98 1111 0166 7285 0000

---

### 6) CLASSEMENTS.

Le classement individuel se fait suivant type d'arme utilisé (Pistolet ou Revolver) sans distinction du calibre.

Les 3 meilleurs tireurs de chaque club, sans distinction du type d'arme utilisé, sont pris en considération pour le classement par équipes.

### 7) PARTICIPATION.

Lorsqu' un tireur veut participer avec les deux types d'armes, il doit informer la direction des tirs, avant d'effectuer son premier match, qu'elle type d'arme sera pris en compte pour le résultat de l'équipe..

### 8) CONTRÔLES.

Obligatoire :

- contrôle des munitions : pas de munition WC
- contrôle des armes : pas de compensateur  
pas de crosse orthopédique
- contrôle de la détente (1000 gr).

### **N.B.** *Communication des résultats.*

Les résultats des rencontres sont à communiquer directement après la rencontre, mais au plus tard pour 12.00 heures le lendemain de la rencontre, au secrétaire technique **par E-mail** du formulaire officiel (Forme 7-1) ou a défaut par téléphone. Le formulaire officiel est a introduire endéans les huit jours de la date fixée au calendrier par voie postale à l'adresse suivante :

**Mil MANDERSCHIED**  
**14, rue Eugène Conrad**  
**L-3445 DUDELANGE**  
**Tél. : 621-654 672**  
**FAX : 2652 2847**

E-mail : [bigmil@pt.lu](mailto:bigmil@pt.lu)